

Auto-Cross & Kart-Cross de HIVES



CLUB : Ecurie Li Skiron Hives – Erneuville asbl

N° d'entreprise : 413 141 608

EPREUVE : AC & KC & RKX de HIVES (La Roche)

DATE : dimanche 8 AOUT 2021 Championnat FWB 2021

REGLEMENT PARTICULIER

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19: Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier. Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF, le site de l'Ecurie www.liskiron.be ou par les Autorités. Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be + mise à jour constante.

Adresse des Vérifications administratives :

CIRCUIT DE HIVES (6984 LA ROCHE)

COMITE D'ORGANISATION

ASBL : Ecurie Li Skiron Hives-Erneuville ASBL siège social : Erneuville,41 6972 Erneuville
N° d'entreprise : 416141608
- Président : MATHIAS Eric lic. ASAF : LX 742
- Secrétaire : VOLVERT Pascal lic. ASAF : LX 738
- Trésorier : VOLVERT Pascal Lic ASAF : LX 738

GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : DANLOY Bernard Lic. ASAF : LX 745
- Directeur(s) de course adjoint(s) : BURHAIN Joël Lic. ASAF : LX 737
- Secrétaire du meeting : VOLVERT Pascal Lic. ASAF : LX 738
- Directeur de la sécurité : RENSON J-P Lic. ASAF : LX 736
- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : HANSSENS Ivan Lic. ASAF : LX 740
- Chargé des Relations avec les concurrents : VOLVERT Patrick Lic. ASAF : LX 741

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- **Commissaires sportifs ASAF** : Président du collège : **DEMARCHE Ch.** Lic. ASAF : NA 998
Membre : OLIJNYK G. Lic. ASAF : LG 427
 MACEDOINE Q. Lic. ASAF : Na 846
- **Commissaires techniques ASAF** : Président du collège : **GILBERT G.** Lic. ASAF : NA 973
Membres : LIEMANS K. Lic. ASAF : NA 902
Secrétaire : CATOUL ML. Lic. ASAF : NA 964

- Observateur ASAF : DEMARCHE CH. Lic. ASAF : NA 998
- Inspecteur - Sécurité ASAF : DEMARCHE CH Lic. ASAF : NA 998
- Médecin épreuve : Dr MINSIER J-L n° Inami 1/80553/61/004

- Paramédical épreuve : ROOSEN Sabine n° Inami 4.49994.86.408
 VOLVERT Romy n° Inami
- Ambulances normalisées type 112 : AMBURANCE asbl Nombre : 1

Chapitre 1 : Généralités

Art 1 : Identification:

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF 2021, du règlement particulier « AC/KC partie 1-Auto-cross, partie 2-Kart-cross », du règlement particulier « Rallye Kart-cross (RKX) » et du présent règlement.

Epreuve nominée en tant que Championnat d'AC/KC 2021 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, inscrite au calendrier AC/KC CSAP Luxembourg & ASAF , RKX ASAF et OPEN (ENPEA) du RACB (les licenciés nationaux et internationaux étrangers pourront y prendre part sous le couvert de leur seule licence étrangère d'un niveau suffisant, pour autant qu'ils en aient reçu l'autorisation expresse ou permanente de l'ASN qui leur a délivré cette licence (Voir Art. 1.5 régl ASAF auto-cross, kart-cross).

Permanences : Le jour du meeting : Secrétariat sur circuit

Avant et après le meeting : Secrétariat (**Siège social Ecurie**) : **Rue Erneuville 41 6972 TENNEVILLE**
tél 0032 470 902 973

Timing :

Le samedi : possibilité de vérifications administratives de 18h à 19h30. A confirmer

Dimanche 8/8 :

7H30	Début des vérifications administratives selon normes et protocoles COVID
7h45	Début des vérifications techniques selon normes et protocoles COVID
8H15	Début des essais
10H00	Fin des vérifications administratives
10H15	Fin des vérifications techniques
10H30	Fin des essais
10h45	Briefing obligatoire pilotes, commissaires
11H00	1 ^{ère} manche et qualification 1 RKX
14H00	2 ^{ème} manche et qualification 2 RKX
16H15	3 ^{ème} manche et qualification 3 RKX
18h30	Finales
18H45	Proclamation des résultats et podium

Particularités

Cette épreuve est organisée conformément au Règlement Particulier « Auto-cross, kart-cross » (partie 1 et partie 2, Chap. VII A des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2021) et du Règlement particulier « Rallye Kart-cross », dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Voitures admises

Discipline AUTO-CROSS

Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1300cc
Classe 2 : de 1301cc à 1800cc
Classe 3 : de 1801cc à illimité
Junior : jusque 1400cc (de 14 ans à 18 ans inclus)

Division 3 : de 0 à illimité

Division 6 : de 0 à illimité

Division ACCESS : NON ADMISE

Discipline KART-CROSS

Division 1 : Moteurs libre 600cc maximum, carbu ou injection

Division 2 : Moteurs moto maxi 500cc bridé à 40cv

Division 3 : Moteurs Citroën 2CV max 600cc

Discipline RALLYE KART-CROSS

Division Junior (de 12 à 16 ans inclus) Sprint ER6 Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur KAWASAKI ER.6 F ou N (fiche technique SC003) de 649cc, référencé par la FIA

Junior Sprint CB500 Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur HONDA CB500.

Junior Sprint Citroën 2cv Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur CITROEN 2cv de 652cc maximum.

Division Super Sprint (à partir de 16 ans) Les véhicules devront être équipés exclusivement d'un des moteurs suivants, issus d'une production "Moto" d'utilisation routière : YAMAHA R6 (fiche technique SC001) KAWASAKI ZX600 (fiche technique SC002) SUZUKI GSXR600 (fiche technique SC004) YAMAHA MT09 (fiche technique SC005) La cylindrée est limitée à : - 650cc pour les moteurs à 4 temps et à 4 cylindres ; - 850cc pour les moteurs à 3 cylindres.

Division Open Tous les moteurs de moto 4 temps et de 650cc maximum pourront être utilisés. Au-delà de 650cc il sera possible d'utiliser des moteurs à 3 cylindres maximum et de 850cc maximum.

Article 3 : Participation

1) **Tout pilote devra s'inscrire au minimum 8 jours avant l'épreuve**, date de la poste faisant foi. Les pilotes demandant un Titre de participation journalière « TP-C » (valable seulement pour 1 meeting) renverront le formulaire de licence TP correctement et complètement rempli en même temps que leur formulaire d'engagement.

L'acceptation médicale sera validée par le médecin de famille.

Pour les mineurs, le formulaire d'autorisation parentale sera également joint.

Pour les détenteurs d'une licence annuelle, le document « copie des licences » sera joint.

Il ne sera plus possible de s'inscrire le jour de l'épreuve !

Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, devra parvenir, uniquement par voie postale, au plus tard 8 jours avant l'épreuve (au + tard le ven 30/7) à :

Secrétariat Ecurie Li Skiron, Erneville 41, 6972 TENNEVILLE.

Début des inscriptions le 1 juillet 2021.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre total de participants à 100 pilotes.

Les priorités seront établies suivant l'ordre de réception des inscriptions par voie postale.

Pour la discipline Rallye kart-cross, le nombre d'inscrits maximum est de 35 pilotes.

Pour la discipline auto-cross, le nombre d'inscrits par classe est de 15 pilotes maximum.

Aucune réserve ne sera mise en place.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 ! Il ne sera pas accepté de "doublons" (dans aucune Division), sauf si les pilotes inscrits sur la même voiture cohabitent, à la même adresse (situation dûment contrôlée par l'organisateur et la fédération)

2) Les frais d'inscription s'élèvent à 80 €, assurance comprise.

Le paiement de l'inscription se fera par virement sur le compte de l'Ecurie : BE37 7426 4718 3328 (bic CREGBEBB) au plus tard 8 jours avant l'épreuve (au plus tard le 30/7) ; en communication : nom+prenom+division+classe.

En cas d'annulation du meeting sil les mesures sanitaires devenaient très compliquées à faire respecter, l'organisateur s'engage à rembourser les pilotes inscrits.

Des chiffres en vue de former leur numéro pourront être acquis au prix d'1 €, la pièce.

Le pilote recevra un bracelet lors de vérifications administratives à porter obligatoirement pour contrôle éventuel sur la ligne de départ.

Seuls seront autorisés à prendre le départ de l'épreuve, les pilotes qui se seront acquittés du montant de l'engagement. Le montant de l'engagement pour véhicule non qualifié sera remboursé au pilote, moins **12,50 €** pour frais d'administratifs.

- **Licences :Licence annuelle**

La licence minimale pour participer au meeting, est la licence « C ». Elle peut s'obtenir préalablement auprès des clubs membres de l'ASAF . Elles est soumise à un agrément médical décerné par un médecin reconnu par la Fédération ou par le médecin de famille et/ou dépositaire du dossier médical. Elle est soumise aussi pour les plus de 45 ans et plus à la réussite d'un test cardiologique à l'effort. Son prix est de **30 €**.

Pour les demandeurs mineurs d'âge une autorisation parentale dont la signature aura été légalisée par l'Administration Communale du lieu de domicile ainsi qu'une demande de **CAP ASAF (10 €)**, devront être jointes à la demande.

N.B. : Toutes les licences annuelles délivrées par la VAS autorisent également la participation aux compétitions de cette discipline.

- **Licence journalière**

Une licence journalière du type « TPC » valable pour ce seul meeting, pourra être demandée en même temps que l'inscription ; l'attestation médicale aura été complétée.

Attention : Le jour même de l'épreuve, il ne sera plus possible de l'obtenir.

Son prix est de 15 € (RSG art 2).

A payer en même temps et en complément de l'engagement.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (ENPEA) du RACB, les licenciés nationaux et internationaux étrangers pourront y prendre part sous le couvert de leur seule licence étrangère d'un niveau suffisant, pour autant qu'ils en aient reçu l'autorisation expresse ou permanente de l'ASN qui leur a délivré cette licence.

Comme la licence annuelle du même niveau, la licence « TPC » est soumise à un agrément médical, obligatoirement délivré par le médecin de famille du demandeur ou dépositaire de son dossier médical. C'est ce médecin qui décidera si des examens complémentaires sont utiles. Pour les demandeurs mineurs d'âge une autorisation parentale dont la signature aura été légalisée par l'Administration Communale du lieu de domicile devra être présentée lors de la demande.

Chapitre 2 : Modalités de l'épreuve

Article 4 : Vérifications administratives et contrôle des documents

Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le jour de l'épreuve, le 8/8/2021, au secrétariat du circuit, situé à proximité de la ligne d'arrivée, selon ce timing : de 7h30 à 10h, pour toutes les catégories, avec respect normes COVID.

Article 5 : Parc concurrents et vérifications techniques

Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 8/8/2021, à proximités de la ligne de départ selon le timing suivant : de 7h45 à 10h15, pour toutes les catégories. **Le pilote se présentera obligatoirement aux vérifications techniques en tenue autorisée de course, muni de son casque et effectuera directement après ses tours d'essais.**

A l'issue de la dernière manche, les pilotes rangeront leurs véhicules à l'endroit désigné par la direction de course. Ce lieu sera défini lors du briefing (parc fermé). Les véhicules resteront dans ce parc jusqu'à ½ heure après l'arrivée de chaque course et seront libérés si aucune réclamation n'est déposée par un pilote de la même division.

Dans le parc pilotes, une bâche déployée en dessous du véhicule de compétition est obligatoire par respect des normes environnementales (art 6.6.1), bible ASAF.

Chapitre 3 : Déroulement de l'épreuve

Article 6 : Parcours

Situation : Circuit de HIVES, commune de LA ROCHE

Longueur : 700 M, 100% terre.

Largeur : de 8 à 15 M

Nombre de courses à effectuer : 3 manches de 6 à 8 tours pour chaque manche, le nombre de tours étant déterminé au briefing avec possibilité de modification avant chaque manche selon les circonstances.

En Kart-cross, ajout éventuel d'une finale au programme, course réservée aux kart-cross div 1 et RKX, les mieux classés à l'issue des 3 manches (nombre à déterminer)

Toutes les courses de kart-cross DIV 1 et RKX seront agrémentées d'un « **joker-lap** ».

En Auto-cross : ajout éventuel d'une finale reprenant les 2 meilleurs de chaque catégorie avec départ par handicap.

Articles 7 : Prescriptions de l'épreuve

1) Les départs seront donnés à partir de 11h. Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche sera refusé ou, au minimum, placé en fond de grille (si celle-ci n'est pas complètement mise en place).

2) Procédure de départ : Chapitre VII – A - Art. 1.10 des Prescriptions Sportives de l'ASAF.

3) En cas de casse sur le circuit, le pilote doit ranger son véhicule le plus loin possible du bord de la piste et le quitter sous les injonctions du Commissaire de piste pour se rendre en lieu sûr.

4) Après le franchissement de l'arrivée, le pilote devra ralentir, il lui est interdit de dépasser, il rentrera au parc pilote à une vitesse de 5Km/h, au maximum (voir Chapitre VII – A - Art. 1.6. des Prescriptions Sportives).

5) Toute aide extérieure pendant la course entraînera la mise hors manche immédiate.

En auto-cross : une voiture immobilisée sur le toit ou un flanc provoquera directement une interruption de course. Cette voiture pourra repartir avec accord de la CT, lors des manches suivantes.

En kart-cross et rallye kart-cross : même règle mais en plus, un Kart-Cross qui fait un tonneau complet, ne sera pas autorisé à reprendre la piste même s'il retombe sur ses quatre roues et est en mesure de poursuivre la manche. Il sera évacué de la piste et ne pourra reprendre le départ des manches suivantes sans avoir été, au préalable, contrôlé par le CT.

Le ou les pilote(s) ayant interrompu la course ne sera (seront) pas classé(s) pour la manche.

6) **BAB-CROSS INTERDITS** sauf avis contraire du Directeur de course le jour de l'épreuve.

7) **Feux rouges arrières « anti-crash »** : devront être allumés automatiquement au moment du branchement du coupe-circuit (partie 1 auto-cross, art 1.2.7.2 éclairage, partie 2-kart-cross 2.7.3.8). Un contrôle sur le grille sera effectué ; en cas de disfonctionnement, le concurrent sera exclu de la manche.

8) Les pilotes devront se présenter sur la pré-grille de départ non casqués, pour contrôle ; une fois celui-ci effectué, ils devront porter le casque sur la tête avant le départ.

9) **Les pneus "Euros Cross"** de plus de 12mm de profondeur sont interdits ainsi que les pneus neige redessinés avec une profondeur de plus de 12 mm

Article 8 : Affichage et classement

- 1) Affichage : Avant l'épreuve, après et pendant : près du secrétariat du circuit.
- 2) Les classements suivants seront établis : un classement à toutes les manches (voir Chapitre VII – A - Art. 1.9.6. des Prescriptions Sportives 2021).

Articles 9 : Proclamation des résultats

En raison des normes COVID, aucune remise des prix n'est permise !

Articles 10 : Divers

- 1) Tout article non repris dans le présent règlement est prévu dans le règlement sportif ASAF et tout pilote est tenu de s'y soumettre, par le fait même de son engagement.
- 2) En cas de situation exceptionnelle, le collège constitué par le Direction de Course et les Commissaires Sportifs pourra modifier ou compléter le présent règlement, s'il le juge nécessaire.
- 3) En cas d'un avertissement, d'une sanction ou d'une exclusion, infligés par la Direction de Course en vertu des dispositions reprises dans le « Tableau des pénalités », du Chapitre VII – A – Art. 1.12.
Tout concurrent, détient, sous certaines conditions, un droit d'appel à faire valoir auprès du Collège des Commissaires Sportifs.
- 4) Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait incorrecte par des propos, des actes ou des tricheries, est passible des sanctions prévues au Règlement Sportif Général de l'ASAF. Le pilote est responsable du comportement de ses supporters, amis, parents et mécaniciens qui l'accompagnent.
- 5) Au cas où l'épreuve serait annulée ou reportée, le comité organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable et sera tenu au seul remboursement des frais de participation déjà versés.
- 6) En cas de litige, seul le texte français fera foi.

7) Accès parc pilotes strictement réglementé : à partir du samedi 7 août de 14H à 22h, le dimanche dès 7H.

Règlement approuvé par les Commissions "Auto Cross / Kart Cross " et « Rallye Kart-cross »

de la CSAPLux, en date du 15/6/2021 par .. **DOCQ Josette, N° licence Lx 717**

de l'ASAF, en date du 15/6/2021 par **MENU Bernard, N° licence Lx 21**

de l'ASAF, en date du 15/6/2021 par **Jérôme Jadot N° Licence Lg418**

Club organisateur : Ecurie Li Skiron asbl Hives - Erneuville	n° voiture
Date : dimanche 8 août 2021	
Championnat 2021 FWB AC & KC & RKX - Circuit de HIVES	

Engagement reçu *	Paiement reçu *	*	DIVISION *	CLASSE *
Le/...../.....				
* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N				

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)				
Je, soussigné, (pilote)				
Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme	
...../ « »		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Né(e) le : Adresse : N°:.....				
Code postal : Localité :				
Permis de conduire : Carte d'identité :				
Téléphone : GSM : email :				
	ASAF	VAS	N° Licence	Type
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Ecurie

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes. L'organisateur décline toute responsabilité lors d'un accident mettant en cause tout pilote présentant un taux d'alcoolémie supérieur à la norme et/ou convaincu de dopage.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.
L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la police d'assurance ne couvre pas les conséquences de sinistre résultant de risques aggravés comme par exemple une personne handicapée ou reconnue cardiaque.

VEHICULE				
Marque : Type : Cylindrée :cc				
Auto-Cross			Classe 1 (de 0 à 1300 cc) Junior jusqu'à 1400cc De 14 à 18 ans inclus	Classe 2 (de 1301 à 1800 cc)
Division	Division 1		Classe 3 (1801 cc à illimité)
Classe	Division 3 Division 6	De 0 cc à illimité De 0 cc à illimité	
Kart-Cross		Division 1 Division 2 Division 3	Moteurs libre 600cc maximum carbu ou injection Moteurs moto maxi 500cc bridé à 40 cv Moteurs Citroën 2CV 600cc maximum	
Rallye		Junior SprER6 Junior SprCB500 Junior Spr 2cv Super Sprint OPEN	moteur KAWASAKI ER.6 F ou N (fiche technique SC003) de 649cc équipés exclusivement du moteur HONDA CB500 exclusivement du moteur CITROEN 2cv de 652cc maximum. Voir règl part article 2 pour spécificités Tous les moteurs de moto 4 temps et de 650cc maximum	
Division			
Kart-cross				
Division			

Les concurrents de moins de 18 ans, non titulaires d'une licence annuelle ASAF ou VAS joindront, en outre, à leur demande, une attestation parentale signée et légalisée par la commune de leur domicile (voir site www.asaf.be) pour obtenir une licence journalière.

Fait à, le/...../ 2021 Faire précéder la (les) signature(e) de la mention "Lu et approuvé".
« » **signature pilote**

Signature de représentant légal (mineur)